



# LE CANARD DÉCHAÎNÉ



libre ensemble

## SOMMAIRE

- P1 : Hommage + réunions
- P2 : Rémunération CC
- P3 : Rémunération IMP
- P4 : L'équipe UNSA

Directrice de publication  
**Dominique TABARIE**

Conception  
**Samuel CASULA**



Ont Participé  
à ce numéro

L'équipe UNSA

### Contacts :

**Didier BRETON**  
06-60-93-44-95  
**Richard CASELLI**  
06-86-41-82-52

Notre collègue et ami, **Éric DUVAL**, nous a quittés le 1<sup>er</sup> mars après s'être battu pendant 6 mois contre cette saleté de cancer. Éric était IMP à l'OC d'ALBERTVILLE. C'était un passionné de la vie, de son travail, de ses collègues et de ses amis.

Il laisse une famille éplorée et des jumelles de 12 ans.

C'était un fidèle de notre syndicat, un collègue adorable et un copain amusant et toujours disponible. Il cachait sa timidité et sa sensibilité derrière un physique impressionnant : c'était notre «bûcheron».

Malgré sa maladie, il nous téléphonait pour récupérer les documents sur les futures rémunérations afin de participer encore et toujours à nos réflexions.



Il s'est battu jusqu'au bout, avec courage et dignité. Il nous manque énormément.

Ce Canard lui est dédié.

Bon voyage mon IMP préféré.

## REUNIONS SYNDICALES UNSA DANS LES OD

Un Grand Merci à tous les collègues qui viennent assister et participer aux réunions syndicales organisées par **L'UNSA** dans diverses OD : **BORDEAUX, PAU, TOULOUSE, VIRIAT, REIMS, DARDILLY, MARSEILLE, ÉVREUX, ORLÉANS, VILLEPINTE, SAINT-DENIS, BRECH', POITIERS, ANGOULÈME, NANTES, DIJON, LILLE, ROUEN** et **ÉLANCOURT**.

**L'UNSA** a construit ses revendications avec vous et surtout avec nos adhérents que nous remercions de leur investissement et leur réactivité dans cette très difficile négociation.

**C'est le terrain qui parle !**



**Mais elle est PARTOUT !**

# POINT SUR LA RÉMUNÉRATION DES RESPONSABLES DE SECTEUR

Suite aux dernières réunions de négociations sur les futures rémunérations, l'UNSA a constaté des avancées, significatives mais encore insuffisantes (**en bleu les revendications de l'UNSA**).

## Frais de déplacement

✓ **Indemnité de repas forfaitaire** de 18 € /jour travaillé, **SANS JUSTIFICATIF**, soit 3780 € pour 210 jours travaillés. Plus besoin de fournir des justificatifs. Ces 3780 € seraient indépendants de l'atteinte de la PR. La direction avait proposé 15 €/jour alors que l'URSSAFF va jusqu'à 18,80 €/jour. **L'UNSA a demandé et obtenu 18 €/jour travaillé.**

✓ Passage au barème fiscal pour les IK, plus intéressant que les 0,34 €/km d'aujourd'hui.

✓ En résumé, chaque CC percevrait au-moins 3780 €/an **SANS JUSTIFICATIF** et **SANS PR**. Les autres frais seraient liés à l'atteinte de la PR (mini : 60 % d'atteinte pour 6300 € - 3780 € = 2520 € **SUR JUSTIFICATIFS**). **L'UNSA n'est toujours pas d'accord !**

## Production de Référence (PR)

✓ **La direction a retenu notre proposition de mettre en place une PR progressive.** Malheureusement elle n'a pas entendu les montants ☹.

✓ La PR cible qui déclencherait 100% des commissions et des frais sur justificatifs passerait de 20 000 à **17 000 pour 2020, 18 500 pour 2021 et 20 000 pour 2022. Nos négociateurs avaient proposé cette solution avec 14 000 puis 16 000 puis 18 000.**

✓ Pour bénéficier de l'accompagnement financier (compensation par rapport aux salaires actuels), il faudrait augmenter de **1750 €** au lieu de 2000 €/mois. **L'UNSA a demandé 1000 €/mois.**

## Prime d'activité

✓ 1 point attribué pour chaque affaire nouvelle : SANTEIS, GPA PREVOYANCE, DEPENDANCE, SERENIVIE, GPV, PERP, GPA RETRAITE PRO, GAV, PU et, suite à notre intervention pour les **VL supérieurs à 5000 € (la direction avait accepté notre demande mais à 10.000 €).**

✓ Point à 45 € : **L'UNSA a demandé 60 €/point et la suppression du plafond de la prime d'Activité.**



Dudelire.com

## Prime de fidélisation (ex PDP)

✓ La direction propose d'augmenter et de bonifier le taux de versement des commissions d'acquisition jusqu'à 130 % pour 150 % d'atteinte de la PR. Déjà que nous aurons des difficultés à atteindre notre PR... **150 % c'est une utopie !**

✓ Entretien individuel pour les CC pour lesquels la bonification ne permettrait pas, à 150 % de PR, de reconstituer la rémunération de référence à +/- 5 % avec la mise en place d'une garantie de versement complémentaire avec une assiette individualisée.

✓ **L'UNSA a réitéré sa demande de maintien des primes de portefeuille existantes.** Nous avons effectué un sondage parmi nos adhérents et nous avons constaté que 70 % d'entre eux bénéficient d'une PDP supérieure à 4000 €/an. **Inconcevable de l'occulter !**

## Organisation de fidélisation (OF)

✓ Vente par OF chez un client : 50 % pour le CC et 50 % pour l'OF

✓ Vente par le CC sur RDV pris par l'OF : 75 % pour le CC et 25 % pour l'OF

✓ Une intégration de la totalité de la production dans le calcul de la PR du CC pour la détermination de son taux de commissionnement.

✓ **Gros problème à ce jour : nous n'avons pas le nom des contrats qui seraient vendus par l'OF...**

## SANTEIS séniorisé

✓ il sort en avril et le **tarif sera régionalisé.**

✓ Garanties boostées : hypertension, médecines douces, cures thermales, ostéoporose, audition... Il a été présenté au dernier CE.



A priori, la Direction souhaite faire signer très rapidement (avant le 15/04 ?) ces futurs accords pour une mise en application au 01/12/2019. Mais **l'UNSA** y est opposée pour 2 raisons essentielles :

- Tout n'est pas réglé, ni le montant de la PR, ni la prime d'Activité, et surtout pas les primes de portefeuille.
- Rien n'a encore été abordé concernant les questions techniques mais très importantes pour construire notre rémunération : taux de chute ? Paiement des contrats à effet différé ? Ristournes de commissions ? Quid du CC qui n'atteint pas sa PR la 1<sup>ère</sup> ou la 2<sup>ème</sup> année ? Sa rémunération chutera-t-elle ? Tant que nous n'aurons pas de réponses claires et précises à ces questions, **nous refuserons d'engager la signature de l'UNSA.**

La Direction va venir dans les OD à la rencontre des collaborateurs. **Depuis le temps que nous le demandons en Négociations !** Chaque collaborateur devrait recevoir sa situation personnelle et serait reçu individuellement par sa hiérarchie. Il a été acté que chacun pourrait se faire accompagner lors de ces entretiens d'un représentant du Personnel. Il ne faudra surtout pas hésiter à faire appel à nous !!!

Nos négociateurs : **Didier BRETON, Christophe LEGRAND, Joël CUNY, Richard CASELLI, Benjamin LEYSHON, Pierre TRICAUD** sont à votre entière disposition pour toute question. N'hésitez pas à les solliciter.

## POINT SUR LA RÉMUNÉRATION DES IMP

### À CE JOUR :

Fixes inchangés.

**Garanties minimales annuelles:** 65 K€ pour Classe 5, 70 K€ pour Classe 6.

**Taux de commissions d'organisation** en fonction du taux d'atteinte de la PR de chaque CC (de 65 % à >135 % par tranche de 5 %) de 1,7% à 3,2% en PP, 0,06% à 0,11% eu PU-€ et 0,11% à 0,20% en PU-UC.

**Les IMP seraient rémunérés si les collaborateurs atteignent 65% de la PR** (les nouveaux entrants auraient un attendu à 16000 en PR)

**Attendu pour accompagnement financier :** PR moyenne OC + 900/mois.

**Frais IMP :** 50€ /mois/collaborateur.

**Primes sur Objectifs :** Paiement à partir d'un taux d'atteinte de 88 % jusque 140 % : 2 choix individuels et un collectif pour 2000 € chacun (mise en paiement de 80 % à 140 %).

**Frais d'animation :** Un Concours serait mis en place dans chaque OD avec À CE JOUR 2 OC lauréates (182 K€ de budget national) sur 4 critères : productivité nombre de contrats, NPS, Solde client, Multi détention.

**Dynamisation des commissions pour les IMP manageant plus de 10 collaborateurs :** coefficient de 110 % appliqué aux commissions d'organisation.

### REVENDEICATIONS UNSA :

✓ **Suppression du principe de coefficient de ristourne.**

✓ **Suppression de la notion de concours pour les frais d'animation :** le principe n'est ni raisonnable ni motivant. **L'UNSA** demande des montants dégressifs selon les résultats de ce concours. Chaque IMP doit recevoir une dotation, cela motivera tout le monde et toute l'année ! **Sortir le NPS des critères.**

✓ **Augmenter le taux de commissions d'organisation.**

✓ **Frais IMP : 70 €/mois/collaborateur.**



## Vos représentants UNSA

Dominique **TABARIE** *MONTPELLIER*

Didier **BRETON** *ALBI*

Samuel **CASULA** *STRASBOURG*

Joel **CUNY** *METZ*

Nicolas **FELON** *AUXERRE*

Denis **VIEILHOMME** *DIJON*

Solange **GAUTHIER JANIN** *ANNECY*

Philippe **CAUNEGRE** *PAU*

Richard **CASELLI** *NANTES*

Franck **BELLANGER** *BORDEAUX*

Benjamin **LEYSHON** *GUINGAMP*

André **DENIS** *NICE*

Christophe **LEGRAND** *LILLE*

Gregory **MARIE** *TOULOUSE*

Pierre **TRICAUD** *LYON*

Sylvain **BERTE** *PARIS*

Jean Pierre **CASULA** *STRASBOURG*